



1. 2,36 Md€ : un budget volontariste en faveur des anciens combattants et de la mémoire

Deux programmes de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont placés sous la responsabilité de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et contribuent à la « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » (P169) et au « Liens entre la Nation et son armée » (P167). Pour 2018, leurs budgets cumulés s'élèvent à 2,36 Md€, dont 96 % au titre des dépenses d'intervention, soit une baisse limitée à 3,1 % par rapport à 2017, moins dynamique que l'évolution naturelle du nombre de bénéficiaires des dispositifs en faveur du monde combattant.

2. Anciens combattants : le maintien des droits à la reconnaissance et à la réparation

Dans un contexte budgétaire contraint, de nombreux dispositifs au profit des anciens combattants ont été revalorisés au cours des derniers mois : l'ensemble de ces droits sera maintenu et financé en 2018. Ainsi, dans le cas de la retraite du combattant, le Gouvernement a voulu confirmer la hausse de deux points prévue en 2017 et l'a mise en œuvre au 1^{er} septembre. En 2018, le projet de budget 2018 consacrerait 30 M€ pour financer les engagements pris de porter le montant annuel de la retraite du combattant à plus de 750 €. Parallèlement, aucun dispositif fiscal en faveur des anciens combattants ou de leurs ayants droit n'est remis en cause.

3. Conjointes survivants : une mesure d'équité en faveur des conjoints d'avant 1962

En complément des mesures générales de reconnaissance et de réparation bénéficiant au monde combattant, le PLF 2018 comprend une mesure d'équité qui permet une harmonisation des pensions de réversion des conjoints de militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962. En effet, avant cette date, les pensions étaient jusqu'alors calculées sur la base du taux du soldat, et non du grade comme ce fut le cas après la loi du 3 août 1962. Cette mesure a pour ambition de traiter de la même manière les conjoints survivants des militaires indépendamment de la date à laquelle ces derniers ont été rayés des contrôles. 6 M€ seront consacrés à cette mesure nouvelle en PLF 2018.

4. Harkis : une revalorisation de l'allocation de reconnaissance

Afin de marquer la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et de leurs ayants droit, le projet de budget 2018 inclut une mesure spécifique à leur profit par une revalorisation de 100 € de l'allocation de reconnaissance, ainsi que de l'allocation viagère en faveur de leurs conjoints et ex-conjoints survivants. En incluant les arrêtés d'indexation, cela portera le montant annuel de l'allocation à 3663 € ou à 2555 €, selon le dispositif choisi par les bénéficiaires, soit respectivement +4,2 % et +5,5 % à la valeur de l'allocation au 1^{er} janvier 2017. Une enveloppe de 0,55 M€ est inscrite dans le budget au titre de cette mesure.

5. Action sociale : un accompagnement résolu des ressortissants les plus vulnérables

Porté à 26,4 M€ en 2017, le budget de l'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est maintenu au même niveau, afin de consolider l'accompagnement de ses ressortissants les plus démunis, les plus fragiles et les plus isolés. Dans le cadre d'une politique sociale rénovée en 2016, cette dotation bénéficiera aux combattants et anciens combattants de toutes les générations du feu, à leurs conjoints survivants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

6. Mémoire : le point d'orgue de la commémoration du Centenaire

La commémoration du 11 Novembre marquera l'achèvement du cycle mémoriel consacré au premier conflit mondial, avec le centième anniversaire de l'armistice. À cette occasion, une cérémonie de portée internationale sera organisée, rendant hommage à la première génération du feu, et une dotation exceptionnelle de 5,3 M€ a été budgétée à cet effet dans le PLF 2018. La seconde guerre mondiale sera également évoquée avec la commémoration du 75^e anniversaire de la mort de Jean Moulin, de la création du Conseil national de la Résistance (CNR) et de la libération de la Corse. La quatrième génération du feu sera aussi mise à l'honneur, notamment lors du 40^e anniversaire de l'engagement de la France au sein de la FINUL au Liban.

7. Jeunesse : un maillon essentiel du lien armée-Nation

Instituée en mai 2017, la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) coordonne l'ensemble des dispositifs ministériels en faveur de la jeunesse. Dans ce contexte, 2018 constituera une année charnière pour la Journée défense et citoyenneté (JDC), dont les démarches seront dématérialisées, et pour l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV). Par ailleurs, les actions du Plan égalité des chances (PEC) seront renforcées tandis qu'un réseau national « Jeunesse et citoyenneté » sera structuré. Enfin, le ministère contribuera pleinement à la réflexion autour du Service national universel (SNU) voulu par le Président de la République. Hors SMV, la DSNJ dispose d'un budget de 14,6 M€ en 2018.

8. ONACVG : un Office recentré sur son cœur de métier et qui prépare l'avenir

La subvention versée à l'ONACVG (58 M€) augmente en 2018, permettant de continuer à offrir un service de qualité au profit de ses ressortissants en faisant évoluer son organisation. Ainsi en 2018, l'Office achèvera le transfert de ses établissements médico-sociaux, poursuivra la modernisation et la consolidation de son réseau territorial, se dotera d'un bureau dédié à l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme et intégrera le Service central des rapatriés (SCR) du ministère de l'Intérieur. 2018 sera également une année de réflexion sur l'évolution stratégique de l'Office qui préparera le contrat d'objectifs et de performance devant entrer en vigueur pour 2019.

9. INI : une modernisation au profit de l'accompagnement des blessés

Dans le cadre du processus de modernisation de l'Institution nationale des Invalides (INI), le budget 2018 prévoit la poursuite du financement des travaux de rénovation des bâtiments de l'Institution. La transformation qui débute permettra à l'INI de renforcer son action au profit des militaires blessés de la quatrième génération du feu, tout en continuant ses missions historiques au profit des anciens combattants et victimes de guerre dans le cadre de son nouveau projet d'établissement.

10. Tourisme de mémoire : un effort continu en faveur des lieux de mémoire

Le riche patrimoine mémoriel du ministère des Armées fait l'objet d'un effort continu d'entretien et de valorisation culturelle et touristique, en France et à l'étranger. Une enveloppe de 14,62 M€ est prévue à cet effet en 2018. Elle permettra, en particulier, la poursuite d'un ambitieux programme de rénovation des nécropoles, prioritairement celles qui figurent parmi les sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre proposés pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2018.

